

23 Juillet

Annexe A

Questions

Proposées



Questions Proposées

Commission de Révision de la Charte 2026

Question 1

Proposition d'Amendement de la Charte : Accélérer la Procédure d'Octroi d'une Autorisation Révocable d'Utilisation de l'Espace Public

Simplifier la procédure d'utilisation de l'espace public pour des usages tels que les rampes d'accès, de jardinières et de cafés, en supprimant les audiences obligatoires et la désapprobation du Conseil des cafés-terrasses, tout en préservant la participation de la communauté et du Conseil.

« Oui » accélère la procédure d'utilisation de l'espace public tout en préservant la participation de la communauté. « Non » maintient une procédure plus longue avec une audience publique obligatoire pour l'utilisation de l'espace public et un examen par le Conseil des cafés-terrasses.

Question 2

Proposition d'Amendement de la Charte : Réduire Les Formalités Administratives des Prestataires de la Ville ; Exiger des Réunions Régulières du Comité des Politiques d'Approvisionnement

Réduire la formalités administratives pour les prestataires de la Ville en autorisant le Comité des Politiques d'Approvisionnement à simplifier le questionnaire aux prestataires. Exiger des réunions trimestrielles du Comité des Politiques d'Approvisionnement. Supprimer l'audience obligatoire relative au rapport obligatoire sur les services aux clients.

« Oui » modifie les compétences du Comité des Politiques d'Approvisionnement, notamment pour simplifier le questionnaire aux prestataires ; autorise le Maire à déléguer certaines approbations de contrats. « Non » laisse les lois inchangées ; le Maire et le Contrôleur Financier conservant un questionnaire plus long.

Question 3

Proposition d'Amendement de la Charte : Accélération des Projets de Sécurité des Rues, Cession des propriétés municipales inutilisées, Location de Bureaux

Simplifier l'examen des projets de sécurité des rues afin de réduire les délais de construction. Cession accélérée des propriétés municipales inutilisées, sous réserve de l'accord de la Commission d'Urbanisme de la Ville. Accélérer la location des locaux destinés au personnel municipal.

« Oui » simplifie l'approbation des projets routiers, la cession des propriétés municipales et la location de bureaux. « Non » maintient la consultation intra-agence pour les projets routiers, l'approbation du Conseil pour les cessions de propriétés municipales et le refus du Conseil concernant les baux de bureaux.

Question 4

Proposition d'Amendement de la Charte : Simplifier l'Octroi de Permis de Construction et Transférer la Gestion des Permis Riverains au Département des Bâtiments

Créer un hub centralisé de permis de construction pour simplifier leur obtention. Transférer la compétence de l'octroi des permis riverains du Département des Services des Petites Entreprises au Département des Bâtiments. Autoriser l'octroi des permis de construire par d'autres agents du Département des bâtiments.

« Oui » simplifie l'octroi des permis en mettant en place un hub centralisée, transfère les permis riverains au Département des Bâtiments, et permettre à d'autres agents du Département de l'Urbanisme de délivrer des autorisations. « Non » laisse les lois inchangées.

Question 5

Proposition d'Amendement de la Charte : Fixer des objectifs de cotisation au Fonds de Sécurité afin de garantir des Réserves Budgétaires suffisantes

Fixer un montant cible à garder en réserve, y compris un fonds de secours, afin de faire face à d'éventuelles difficultés financières imprévues dans les années à venir, et exiger la mise au point d'une méthode de calcul des contributions.

Le « oui » impose au Maire d'élaborer une méthode de calcul des dépôts au fonds de secours, ces dépôts devant être approuvés dans le budget municipal. « Non » laisse les lois inchangées, sans objectif de réserves.